

N°2021/07-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION : 12 juillet 2021

DATE D’AFFICHAGE : 05 juillet 2021

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris
Grand Est

LIEU DE REUNION : Complexe sportif Roger GROSMIRE à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Aziz ABDAOUI, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Walid MERBAH.

ETAIENT EXCUSES : Guy VALENTIN, Guy ISDANT, Linda AYACHI, Christiane FRANCOIS LUBIN, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAUCHE, Aïssam KROUNA, Sonia BOUARICH.

ETAIENT ABSENTS : Souraya ALIOUET, Véronique AUGUSTIN,

POUVOIRS : Guy VALENTIN donne pouvoir à Christelle MARTINEZ, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Linda AYACHI à Claudine POLIPOWSKI, Christiane FRANCOIS LUBIN à Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Hélène RONDEAUX à Stéphane PAU, Chabane MAUCHE à El Ouahhab ARBAOUI, Aïssam KROUNA à Inès MERBAH, Sonia BOUARICH à Walid MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI

Matière : Tarification

Service émetteur : Services des affaires culturelles

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210720-2021-07-01-DE
Date de télétransmission : 20/07/2021
Date de réception préfecture : 20/07/2021



Objet : Saison culturelle 2021/2022, tarifs des spectacles, des droits d'inscription à la bibliothèque et des droits d'inscription du conservatoire,

Rapporteur : Monsieur GODINHO DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU l'avis de la Commission Culture du jeudi 24 juin 2021.

CONSIDÉRANT qu'il vient de fixer une participation financière pour l'accès aux spectacles, à la bibliothèque municipale et aux cours du conservatoire,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité à 23 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifications liées à l'accès aux spectacles, à la bibliothèque municipale et aux cours du conservatoire,

ARTICLE 2 : DIT que les différents tarifs TTC fixés sont les suivants :

Spectacles – Année 2021	Tarif plein	Tarif réduit
American Gospel	12€	10€
Pour le meilleur et pour le dire	12 €	10 €
Spectacles – Année 2022	Tarif plein	Tarif réduit
Issue de Secours	12€	10€
The Glossy Sisters	12€	10€

TARIFS BIBLIOTHEQUE :

Ces tarifs sont valables pour un an de date à date et applicables à partir du 1^{er} septembre 2021

Bénéficiaires du fond national de solidarité
Nouveaux arrivants à Vaujours

Gratuit
Un abonnement gratuit





Gagnants à un concours organisé par la bibliothèque
Personnel de la bibliothèque pour raison de service
Personnel de la commune

Un abonnement gratuit
Gratuit
Gratuit

Inscriptions personnes exerçant pour une collectivité de Vaujours

Professeurs dans le cadre de leur activité professionnelle des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, conservatoire ; Associations pour la protection de l'enfance et des handicaps, halte-garderie, crèches, centres aérés et de loisirs, assistantes maternelles ; Services de la commune (culturel, jeunesse)
Gratuit

Inscriptions Habitants de Vaujours

Enfants, collégiens, lycéens, étudiants sur présentation de la carte
Demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif
Retraités
Adultes
Gratuit
Gratuit
Gratuit
8,75 €

Inscriptions Habitants Hors Vaujours

Enfants, collégiens, lycéens, étudiants sur présentation de la carte
Demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif
Retraités
Adultes
Gratuit
Gratuit
Gratuit
16.40 €

TARIFS CONSERVATOIRE :

DANSE CLASSIQUE	VALJOVIENS		HORS COMMUNE	
	Inscription standard	1 cours*	Inscription standard	1 cours*
EVEIL (4a)	103,95 €		153,30 €	
INIT 1 & 2 (5/6a)	126,00 €		177,45 €	
OBS 1 & 2 (7/8a)	252,22 €	126,00 €	354,90 €	177,45 €
OBS 3 + ELEM	302,40 €	151,20 €	430,50 €	215,25 €
NEO-CLASSIQUE	151,20 €		215,25 €	

*1 seul cours est possible si l'élève pratique également la danse moderne



DANSE MODERNE	VALJOVIENS		HORS COMMUNE	
	Inscription standard	1 cours*	Inscription standard	1 cours*
Débutants (8/9a)	132,30 €		176,40 €	
Préparatoires (9/10a)				
Elémentaires (10/11a)				
Moyens 1 (11/12a)	302,40 €	151,20 €	430,50 €	215,25 €
Moyens 2 (12/14a)				
Moyens 3 (14/15a)				
Moyens 4 (16/18a)				
ADULTES (Plus de 18a)	173,25 €		242,55 €	

*1 seul cours est possible si l'élève pratique également la danse classique

MUSIQUE	VALJOVIENS	HORS COMMUNE
EVEIL/INIT/FM seule	100,80 €	152,25 €
INIT + INSTRUMENT/ CYCLE 1	201,60 €	302,40 €
CYCLE 2	294,00 €	441,00 €
CYCLE 3	399,00 €	598,50 €
ADULTE* / CHANT	324,45 €	487,20 €
CHORALE seule ORCHESTRE Seul	69,30 €	69,30 €

*à partir de 18 ans

ARTICLE 3 : DIT que le montant des recettes sera encaissé sur les crédits votés au budget des exercices concernés.

ARTICLE 4 : DIT que tout versement des sommes précitées, sera considéré comme définitif, dès son encaissement pour toute année scolaire engagée.

ARTICLE 5 : DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal de Livry-Gargan et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 7 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 13 juillet 2021



Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

